

## ELECTIONS VICE-PRESIDENT ETUDIANT 2025

### Décision d'organisation de l'élection du Vice-Président Etudiant pour l'année 2025

*Vu les statuts de l'ENSAIT ;*

*Vu le règlement intérieur de l'ENSAIT ;*

*Vu la proclamation des résultats du directeur de l'ENSAIT en date du 7 décembre 2023 ;*

**Le directeur de l'ENSAIT arrête :**

#### **Article 1 – Dates, durée des élections et mode de scrutin**

Le mandat du Vice-Président Etudiant (VPE) 2024 arrivant à échéance, le directeur convoque l'ensemble des étudiants de l'ENSAIT pour procéder à l'élection de leur nouveau Vice-Président Etudiant pour l'année 2025. Cette élection se déroulera du :

**Mercredi 11/12/2024 9h au jeudi 12/12/2024 15h30**

Le scrutin se déroulera par voie électronique sur la plateforme :

<https://www.belenios.org/>

Le Vice-Président Etudiant est élu au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

#### **Article 2 –Durée du mandat**

Le mandat du Vice-Président Etudiant est d'un an, soit jusqu'en décembre 2025. Le Vice-Président Etudiant siège valablement jusqu'à la désignation de son successeur.

#### **Article 3 – Bureau de vote**

##### **3-1 - Composition**

Le bureau de vote est composé d'une présidente et d'un secrétaire désignés par le directeur de l'ENSAIT.

Présidente : Madame Marion WULFAERT

Secrétaire : Monsieur Nolan JEHANNO

## **Article 4 – Listes électorales**

### **4-1 – Demande d'inscription sur liste électorale**

Nul ne peut prendre part au vote s'il ne figure sur une liste électorale.

Toute personne remplissant les conditions pour être électeur, c'est-à-dire tout étudiant régulièrement inscrit à l'ENSAIT, et dont le nom ne figure pas sur la liste électorale, peut demander au directeur de l'ENSAIT de faire procéder à son inscription. En l'absence de demande effectuée au plus tard le mercredi 27 novembre 2024, 17h00, elle ne peut plus contester son absence d'inscription sur la liste électorale.

Les demandes d'inscription sur listes sont à adresser à [nolan.jehanno@ensait.fr](mailto:nolan.jehanno@ensait.fr) et [marion.wulfaert@ensait.fr](mailto:marion.wulfaert@ensait.fr) qui statuent sur ces réclamations pour le compte du directeur de l'ENSAIT.

### **4-2 – Affichage des listes électorales**

Les listes électorales seront affichées, dans les locaux et sur l'intranet de l'ENSAIT, le mercredi 20 novembre 2024.

## **Article 5 - Candidatures**

Pour des raisons de représentativité et de temps de présence à l'ENSAIT, le Vice-Président Etudiant est désigné parmi les étudiants inscrits en 1ère année par l'ensemble des étudiants inscrits à l'ENSAIT.

### **5-1- Constitution des candidatures**

- Le formulaire de dépôt de candidature doit être correctement renseigné et est disponible sur l'intranet de l'ENSAIT ou par mail aux adresses à [nolan.jehanno@ensait.fr](mailto:nolan.jehanno@ensait.fr) et [marion.wulfaert@ensait.fr](mailto:marion.wulfaert@ensait.fr).
- Le formulaire doit être accompagné d'une copie de la carte étudiant ou à défaut d'un certificat de scolarité.
- Aucune candidature ne peut être déposée ou modifiée après le mercredi 4 décembre 2024 à 17h. De même, aucun retrait de candidature ne peut être opéré après cette date.

### **5-2 - Dépôt des candidatures**

Les étudiants inscrits en 1ère année peuvent déposer leur candidature par voie électronique aux adresses suivantes : [nolan.jehanno@ensait.fr](mailto:nolan.jehanno@ensait.fr) et [marion.wulfaert@ensait.fr](mailto:marion.wulfaert@ensait.fr) avant le mercredi 4 décembre 2024 17h00.

### **5-3 - Affichage des candidatures**

Les candidatures sont mises à disposition par voie d'affichage dans l'établissement le jeudi 5 décembre 2024.

## **Article 6 – Modalités de fonctionnement du système de vote électronique**

L'élection se déroulera sur la plateforme de vote électronique BELENIOS respectant les principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales, notamment la sincérité des opérations électorales, l'accès au vote de tous les électeurs, le secret du scrutin, le caractère personnel, libre et anonyme du vote, l'intégrité des suffrages exprimés, la surveillance effective du scrutin.

### **6-1 - Procédure de vote**

#### **6-1-1 - Diffusion des identifiants**

Chaque électeur recevra avant le scrutin sur son adresse institutionnelle (@ensait.fr), un mail de la plateforme BELENIOS l'informant du code de vote, puis un second mail dans lequel sera inscrit le mot de passe lui permettant de prendre part au scrutin. Une notice détaillée au format PDF sur l'utilisation du système de vote sera transmise à chaque électeur avant l'élection.

#### **6-2-2 - Déroulement du vote**

Voir *Guide électeur Belenios*.

### **6-2- Clôture du scrutin et dépouillement**

Le clôture et le dépouillement du scrutin auront lieu le jeudi 12 décembre 2024 à 15h35.

Le décompte des voix obtenues par chaque candidat apparaît lisiblement à l'écran. Le bureau de vote contrôle que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

Le système de vote électronique est scellé après la décision de clôture du dépouillement prise par le président du bureau de vote. Le scellement interdit toute reprise ou modification des résultats.

## **Article 7 - Proclamation des résultats**

Le directeur de l'ENSAIT proclame les résultats dans les trois jours suivant la fin des opérations électorales. Ils sont ensuite immédiatement affichés dans l'établissement et publiés sur l'intranet de l'ENSAIT.

**Article 8 - Diffusion**

La Directrice Générale des Services est chargée de la diffusion et de l'application de la présente décision qui sera affichée dans les locaux et publiée sur le site intranet de l'ENSAIT.

Fait à Roubaix

Le 18/11/2024

Signature : Monsieur Eric DEVAUX, Directeur de l'ENSAIT



École Nationale Supérieure des Arts et Industries textiles  
ROUBAIX

**ANNEXE 1 : Calendrier des opérations électorales**

<b>Détail de l'étape</b>	<b>Date d'échéance ou de réalisation</b>
Affichage des listes électorales	Mercredi 20/11/2024
Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales	Mercredi 27/11/2024 17h00
Date limite de dépôt des candidatures	Mercredi 04/12/2024 17h00
Affichage /mise à disposition de la liste de candidats	Jeudi 05/12/2024
Envoi des modalités de vote	Mercredi 11/12/2024 8h45
Dates du scrutin	Du mercredi 11/12/2024 9h au jeudi 12/12/2024 15h30
Dépouillement	Jeudi 12/12/2024 15h35
Proclamation, affichage des résultats	Lundi 16/12/2024 au plus tard